

TARIFS DES SEJOURS 2016

L'association VOILCO-ASTER pratique des tarifs différenciés en fonction des revenus familiaux. Pour calculer votre tranche tarifaire, vous avez besoin du **REVENU IMPOSABLE (RIM)** et du **NOMBRE DE PARTS DU FOYER (P)** figurant sur votre **AVIS D'IMPOSITION 2014**.

CALCUL : RIM divisé par P = TRANCHE

***Séjour « Les Artistes en Campagne » pour les 6/10 ans (6 j):**

TRANCHE	Tarifs	Valeur réelle du séjour	Aide de Voilco-Aster	Montant à payer par la famille (1)
RIM/P ≤ à 9537 €	T1	348 €	76 €	272 €
RIM/P compris entre 9537.01 et 12586 €	T2	348 €	41 €	307 €
RIM/P ≥ à 12586.01 €	T3	348 €	10 €	338 €

***Séjour « Skate, Graff » pour les 11/14 ans (6 j):**

TRANCHE	Tarifs	Valeur réelle du séjour	Aide de Voilco-Aster	Montant à payer par la famille (1)
RIM/P ≤ à 9537 €	T1	403 €	76 €	327 €
RIM/P compris entre 9537.01 et 12586 €	T2	403 €	41 €	362 €
RIM/P ≥ à 12586.01 €	T3	403 €	10 €	393 €

***Séjours « Les Aventuriers en Herbe » et « Pass'Sports Nature »
6/11 ans et 11/14 ans (10 j):**

TRANCHE	Tarifs	Valeur réelle du séjour	Aide de Voilco-Aster	Montant à payer par la famille (1)
RIM/P ≤ à 9537 €	T1	580 €	118 €	462 €
RIM/P compris entre 9537.01 et 12586 €	T2	580 €	57 €	523 €
RIM/P ≥ à 12586.01 €	T3	580 €	16 €	564 €

(1) Il faut rajouter à ce montant les frais d'adhésion de 18 Euros.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom : Sexe :

Date de Nais : Nom du responsable

Adresse :

Tél : Portable:.....

Mail:..... Autre.....

CHOIX DU SEJOUR : Cochez la case correspondante

« Les Artistes en Campagne » 6/10 ans (6 j)

« NOUVEAU Skate et Graff » 11/14 ans (6 j)

Lieu	Du 06 au 11/07
St Priest de Gimel 6/10 ans	

Lieu	Du 06 au 11/07
St Priest de Gimel 11/14 ans	

« Les Aventuriers en Herbe » / « Pass'Sports Nature » (10 j)
6/11 ans 11/14 ans

Lieux	12 au 21/07	22 au 31/07	02 au 11/08	12 au 21/08
St Priest de Gimel 6/11 ans				
Viam 11/14 ans				

JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE INSCRIPTION !

- La photocopie de votre avis d'imposition 2014
- Un chèque de réservation de 160 Euros par séjour et par enfant
- PENSEZ AUX JUSTIFICATIFS D'AIDES (CAF, ADPEP, CE...)



L'acompte de 160 € versé à l'inscription de votre enfant ne sera pas remboursable en cas d'annulation de votre part (sauf cas de force majeure, sur justificatif).